

DOCUMENT CANDIDAT	Session 2020
Liste de l'outillage individuel à prévoir par le candidat	Examen : CAP Arts du bois Option C – Marqueteur
	Code : 500 234 32 Page : 1/1

Cette liste n'est pas exhaustive ; elle représente les outils et instruments jugés indispensables pour réaliser votre travail ; vous pouvez donc apporter un complément d'outillage qui vous paraîtrait nécessaire.

Épreuve EP1 – Exécution d'un ouvrage de marqueterie

Le candidat se munira de son matériel traditionnel de marqueteur ainsi que de l'outillage qu'il lui semblera nécessaire lors de l'épreuve :

Scie à placage	Marteau N°15	Tenaille
Tranchet et/ou cutter	Pince precelle	Pelle à ombrer et entonnoir
Règle	Equerre	

Épreuve EP2A – Dessin d'art appliqué

Tous les matériels usuels classiques (aquarelle, feutre, crayon de couleur, etc) sauf ceux à séchage lent.

Épreuve EP2B – Dessin technique

- Feutres noirs Staedtler (ou similaires) en 0,1 et 0,2 mm
- Crayon de papier HB et gomme
- Scotch transparent
- Règle, équerre, perroquet et / ou règle souple

Cette liste n'est pas exhaustive, elle représente le matériel jugé indispensable pour réaliser votre travail, vous pouvez donc apporter un complément qui vous paraîtrait nécessaire.

Épreuve EP3A – Technologie générale

Nécessaire pour écrire

Épreuve EP3B – Technologie de la spécialité

Nécessaire pour écrire

Épreuve EP4 – Histoire des styles des arts du bois

Nécessaire pour écrire